



# SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

DOSSIER DE DEMANDE DE

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Soutien des projets de fonctionnement / investissement



**À envoyer ou à déposer à**

**Communauté de communes Pévèle Carembault  
85, rue de Roubaix  
59242 TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE**



# Présentation

La Pévèle Carembault soutient l'initiative locale sur son territoire. Le présent dossier est destiné aux associations désireuses d'obtenir **une subvention communautaire pour un projet, une action ponctuelle ou un petit investissement.**

## Qui peut être aidé ?

### Critères d'éligibilité

Seules les associations déclarées loi de 1901 ayant leur siège sur le territoire de la Pévèle Carembault peuvent solliciter l'aide financière de la Pévèle Carembault. Les projets proposés par des regroupements d'associations sont éligibles dès lors qu'un porteur de projet est identifié.

Les projets éligibles à l'aide de la Pévèle Carembault doivent obligatoirement :

- **répondre à l'une des cinq dimensions du projet de territoire** (Territoire connecté, Territoire en transition écologique, Territoire familial, Campagne vivante, Terre d'entrepreneurs). *Le projet de territoire est téléchargeable sur <https://www.pevelecarembault.fr/nos-publications/projet-de-territoire/>*
- **avoir une influence sur plusieurs communes du territoire,**

### Peuvent également être étudiés pour bénéficier d'une aide communautaire :

- Les projets de création d'association.
- Les projets d'acquisition de petits investissements (matériel pédagogique, équipements sportifs, culturels)
- Les parcours significatifs en phase finale de coupe nationale, organisée par une Fédération Française ou les éventuels déplacements en championnats. **Dans ces cas précis, la demande est à faire uniquement par mail à [demandesubvention@pevelecarembault.fr](mailto:demandesubvention@pevelecarembault.fr)**

### Ne seront pas pris en compte

- les projets communaux
- les projets faisant mention d'un caractère politique ou religieux
- les projets relevant classiquement de l'éducation nationale (sorties pédagogiques...)
- exclusivement les charges courantes de fonctionnement de l'association (salaires et charges)

## Quel montant ?

- > Le montant maximum attribuable par projet est de 3 000 €.
- > La subvention ne pourra dépasser 50% du montant global du projet.
- > De part leur nombre, et les limites de l'enveloppe budgétaire communautaire, toutes les demandes ne pourront bénéficier d'un soutien.

Les dossiers présentant le plus d'intérêt seront privilégiés. L'antériorité des aides versées sera également prise en compte.

# Quel parcours pour la demande ?

## Etape 1 : Dépôt du dossier

Le présent dossier est à déposer ou à envoyer **avant le 15/02 ou avant le 15/08** à :

Communauté de communes Pévèle Carembault  
85, rue de Roubaix  
59242 TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE

## Etape 2 : Instruction de la demande

- prise de contact éventuelle avec l'association pour complément d'information,
- envoi d'un e-mail avec réponse négative si le dossier ne correspond pas aux critères d'éligibilité.

## Etape 3 : Instruction par la commission d'élus (en **mars** et en **septembre** chaque année)

- analyse du dossier,
- avis sur le dossier.

## Etape 4 : Instruction par le Bureau communautaire

- étude de l'avis de la commission et décision d'octroyer ou non, une subvention.

## Etape 5 : Information

- information de la décision à l'association,
- rappel des exigences de la Communauté de communes, notamment en terme de communication.

*Attention : l'association qui a reçu une subvention de la Pévèle Carembault sera tenue d'insérer le logo officiel de la Communauté de communes sur ses supports de communication (papier, web...). Pour cela, l'association devra faire la demande auprès du service communication Pévèle Carembault et faire valider ses documents avant diffusion.*

**Tout dossier reçu incomplet sera refusé**



# Votre projet

## 1. Présentation de l'association

**Nom de l'association :** .....

**Objet :** .....

**Adresse du siège :** .....

**Code postal :** ..... **Commune :** .....

**Président(e) :** .....

**Téléphone :** ..... **Adresse Mèl :** .....

**Contact (si différent du/de la Président(e)) :** .....

**Fonction :** .....

**Téléphone :** ..... **Adresse Mèl :** .....

**Numéro de SIRET :** .....

**Numéro de récépissé en préfecture :** .....

**Date de parution au Journal Officiel :** .....

**Nombre d'adhérents de l'association :** .....

**Nombre de salariés :** .....

**Nombre de bénévoles :** .....

## 2. Votre projet

**Nom du projet :** .....

**Description :** .....

.....

.....

.....

.....

**Objectif :** .....

.....



**Public(s) ciblé(s) :** .....

**Nombre approximatif de participants/bénéficiaires concernés :** .....

**Si manifestation, lieu(x) de réalisation :** .....

**Nom des commune(s) concernée(s) :** .....

**Date(s) de la manifestation :** .....

**Votre projet doit correspondre à l'une des cinq dimensions du projet de territoire** (Territoire connecté, Territoire en transition écologique, Territoire familial, Campagne vivante, Terre d'entrepreneurs).

**Cochez ci-dessous, au moins un engagement du projet de territoire, document téléchargeable sur [www.pevelecarembault.fr/nos-publications/projet-de-territoire](http://www.pevelecarembault.fr/nos-publications/projet-de-territoire)**

#### **Territoire connecté (page 9)**

- Permettre au territoire de bénéficier des nouvelles perspectives offertes par le numérique
- Améliorer les conditions de déplacement des habitants pour une meilleure qualité de vie sociale, économique et environnementale

#### **Territoire en transition écologique (page 15)**

- Faire de la Pévèle Carembault un territoire de référence en matière de réduction de l'impact environnemental et de réponses aux enjeux climatiques
- Réussir à concilier préservation et attractivité, garants d'un territoire rural à vocation agricole exemplaire
- Reconquérir la qualité écologique de nos espaces et développer la biodiversité
- Réduire les risques d'inondation en cohérence avec les bassins versants

#### **Territoire familial (page 21)**

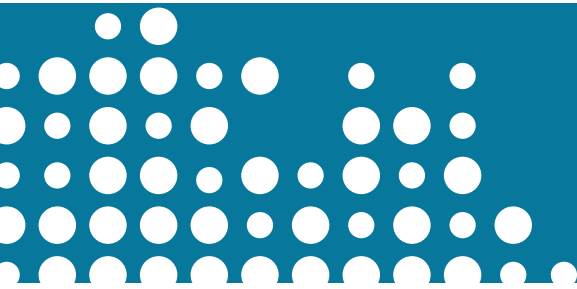
- Répondre aux besoins de logements exprimés par une population aux profils variés dans le respect des enjeux environnementaux
- Permettre à chacun de concilier vie de famille et travail
- Favoriser l'épanouissement des jeunes et les accompagner à devenir adultes
- Promouvoir la santé et le bien-être en Pévèle Carembault

#### **Campagne vivante (page 27)**

- Faire de la Pévèle Carembault une destination familiale
- Cultiver l'histoire de la Pévèle Carembault et préserver ses richesses patrimoniales
- Encourager les échanges et les projets facteurs de lien social
- Cultiver le goût pour la consommation locale
- Maintenir et développer des agricultures de qualité

#### **Terre d'entrepreneurs (page 33)**

- Faire du développement durable une marque de fabrique de notre action économique
- Construire un parcours résidentiel complet et attractif pour les entreprises
- Accompagner la création et le développement d'entreprise
- Mettre le dynamisme pévelois au service des emplois locaux



**De quelles manières votre projet répond-il à ces choix ?** .....

.....

.....

**Quels moyens de communication sont mis en place dans le cadre de l'action ?** .....

.....

**Je soussigné(e) (Nom, prénom) :** .....

**représentant(e) légal(e) de l'association** .....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, des cotisations et paiements correspondants ainsi que des assurances et responsabilités,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- 

**et demande une subvention de** ..... **euros à la Communauté de communes**  
**Pévèle Carembault.**

**Fait, le** ..... **à** .....

**Signature** .....

**Pièces à joindre au dossier :**

- Le Budget prévisionnel du projet, sur lequel figure l'auto-financement, le montant de la subvention demandée à la Pévèle Carembault et le montant des éventuels autres financeurs,
- un Relevé d'Identité Bancaire (original),
- les éventuelles justifications sociales et fiscales,
- les statuts de l'association,
- l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile,
- le Rapport d'activité et les rapports moraux de l'année N-1.